

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 620

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

440 274 454 RCS Caen.

COVICAR 2.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 112000.00 EUR.

Adresse : Route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : 440 274 454 RCS CAEN COVICAR 2 Forme : Société par Actions Simplifiée Capital : 112.000 euros

Adresse : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris Opposition : Article L236-14 du Code de Commerce Commentaires :

AVIS DE PROJET DE FUSION - Société Absorbante : CARREFOUR HYPERMARCHES - SAS au capital de 346.758.000

euros – Siège social : EVRY (91002) – ZAE Saint Guénault – 1 Rue Jean Mermoz – RCS EVRY 451 321 335 - Société

Absorbée : COVICAR 2 – SAS au capital de 112.000 euros - Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris –

RCS CAEN 440 274 454 - Date du projet de fusion : 14 mai 2025 - Actif apporté : 265.268 euros – Passif pris en charge :

3.140.419 euros – Soit un actif net apporté de – 2.875.151 euros - Date d'effet de la fusion : 01/01/2025 - Rapport d'échange

de droits sociaux : les sociétés CARREFOUR HYPERMARCHES et COVICAR 2 sont toutes deux détenues à 100 % par la

société CARREFOUR FRANCE (SIREN 672 050 085), société mère. L'opération de fusion par voie d'absorption de la

société COVICAR 2 par la société CARREFOUR HYPERMARCHES ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action

nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de

la société absorbée. La contrepartie des apports faits par la société COVICAR 2 à la société CARREFOUR

HYPERMARCHES, correspondant au montant de l'actif net apporté par la société COVICAR 2, soit – 2.875.151 euros, sera

affectée au poste « Report à Nouveau » de la société CARREFOUR HYPERMARCHES. La valeur brute et les éventuelles

dépréciations des titres de la société COVICAR 2 dans les comptes de la société CARREFOUR FRANCE seront ajoutées à la

valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la société CARREFOUR HYPERMARCHES dans les comptes de la

société CARREFOUR FRANCE. - Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 15 mai 2025 aux Greffes des Tribunaux

de Commerce de CAEN et d'EVRY pour chacune des sociétés..